



Conditions Générales de Vente

JB Pixel – jbpixel.fr

Dernière mise à jour : mai 2026

Article 1 – Préambule et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de services proposées par Jérôme BOYER, auto-entrepreneur exerçant sous le nom commercial JB Pixel, à destination exclusive de clients professionnels (personnes morales ou personnes physiques agissant dans le cadre de leur activité professionnelle).

Toute commande passée auprès de JB Pixel implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Elles prévalent sur tout autre document du client, notamment ses propres conditions générales d'achat.

Prestataire : Jérôme BOYER – JB Pixel

SIRET : 999 119 134 00016

Adresse : 63310 Villeneuve-lès-Cerfs, France

Email : contact@jbpixel.fr

Site : <https://www.jbpixel.fr>

Article 2 – Description des prestations

JB Pixel propose les prestations suivantes :

2.1 Création de site web

Conception et développement de sites web sur mesure (sites vitrine, sites institutionnels, etc.), incluant l'intégration des contenus fournis par le client, la configuration technique et la mise en ligne. Chaque projet fait l'objet d'un devis détaillé et d'un cahier des charges validé par les deux parties avant démarrage.

2.2 Maintenance et suivi

Prestations récurrentes d'entretien du site web : mises à jour techniques (CMS, plugins, thèmes), sauvegardes, corrections de bugs et suivi de performance. Les modalités (fréquence, périmètre) sont définies dans un contrat de maintenance distinct ou précisées dans le devis.

2.3 Référencement SEO

Prestations d'optimisation pour les moteurs de recherche : audit SEO, optimisation technique et éditoriale, suivi de positionnement. Les résultats en termes de positionnement ne peuvent faire l'objet d'aucune garantie, ceux-ci dépendant d'algorithmes tiers indépendants de la volonté du prestataire.

2.4 Formations

Sessions de formation à la prise en main d'outils web (CMS, outils de communication digitale, etc.), dispensées en présentiel ou à distance. Le programme, la durée et les modalités sont précisés dans le devis ou la convention de formation.

Article 3 – Devis et formation du contrat

Toute prestation fait l'objet d'un devis gratuit, établi sur la base des informations transmises par le client. Le devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission.

Le contrat est réputé formé à réception par JB Pixel du devis signé accompagné de la mention « Bon pour accord », ainsi que du versement de l'acompte prévu à l'article 4.

Toute modification du périmètre du projet après validation du devis fera l'objet d'un avenant tarifaire soumis à l'accord du client.

Article 4 – Tarifs et modalités de paiement

4.1 Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros hors taxes (HT). JB Pixel bénéficie de la franchise en base de TVA (article 293 B du CGI) : la TVA n'est pas applicable. Cette mention figure sur toutes les factures émises.

4.2 Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire dans le devis, les conditions de paiement sont les suivantes :

- Acompte de 60 % du montant total TTC, dû à la signature du devis et avant tout démarrage des travaux.
- Solde de 40 % du montant total TTC, dû à la livraison du projet ou à la fin de la prestation.

Les prestations récurrentes (maintenance, SEO, formations régulières) font l'objet d'une facturation mensuelle, payable à réception de facture.

4.3 Moyens de paiement

Les règlements s'effectuent par virement bancaire aux coordonnées indiquées sur la facture. Tout autre mode de paiement doit être convenu préalablement par écrit.

4.4 Retard de paiement

Conformément aux articles L.441-10 et suivants du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, dès le lendemain de la date d'échéance :

- Des pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.
- Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € par facture impayée.

JB Pixel se réserve le droit de suspendre toute prestation en cours en cas de retard de paiement non régularisé sous 8 jours calendaires après mise en demeure.

Article 5 – Obligations du client

Le client s'engage à :

- Fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de la prestation (textes, images, identifiants, accès serveur, etc.) dans les délais convenus.
- Désigner un interlocuteur unique disposant de l'autorité nécessaire pour valider les étapes du projet.
- Relire et valider les livrables dans un délai de 7 jours ouvrés après leur transmission. Passé ce délai, le livrable sera considéré comme tacitement accepté.
- S'assurer que les contenus transmis (textes, photos, logos) ne portent pas atteinte aux droits de tiers.

Tout retard imputable au client dans la fourniture des éléments nécessaires pourra entraîner un report du calendrier de livraison, sans que cela ne puisse constituer une faute du prestataire.

Article 6 – Délais de réalisation

Les délais de réalisation sont indiqués à titre indicatif dans le devis. Ils ne constituent pas des délais de rigueur, sauf mention expresse contraire.

Les délais sont susceptibles d'être rallongés en cas de retard du client dans la fourniture des éléments nécessaires, de demandes de modifications hors périmètre initial, ou de force majeure.

Article 7 – Propriété intellectuelle

7.1 Droits du prestataire

JB Pixel conserve la propriété intellectuelle de l'ensemble des créations réalisées jusqu'au paiement intégral de la prestation. Avant règlement complet, le client ne peut utiliser, reproduire ou exploiter les livrables.

JB Pixel se réserve le droit de faire figurer les réalisations effectuées pour le client dans son portfolio et ses supports de communication, sauf opposition expresse et écrite du client.

7.2 Droits cédés au client

Après paiement intégral, JB Pixel cède au client les droits d'utilisation des livrables produits spécifiquement pour lui, pour une utilisation dans le cadre de son activité professionnelle. Cette cession ne porte pas sur les éléments tiers (thèmes, plugins, frameworks, bibliothèques open source) qui restent soumis à leurs licences propres.

7.3 Contenus fournis par le client

Le client garantit être titulaire des droits nécessaires sur les contenus qu'il transmet au prestataire. Il assume seul la responsabilité en cas de réclamation ou de litige lié à ces contenus.

Article 8 – Confidentialité

Chaque partie s'engage à traiter comme confidentielles toutes les informations de nature sensible reçues de l'autre partie dans le cadre de l'exécution des prestations, et à ne pas les divulguer à des tiers sans accord préalable.

Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de la relation contractuelle et pour une durée de 3 ans après la fin de la mission.

Article 9 – Limitation de responsabilité

JB Pixel s'engage à apporter tout le soin et la compétence nécessaires à la réalisation des prestations, dans le cadre d'une obligation de moyens.

La responsabilité de JB Pixel ne pourra pas être engagée en cas de :

- Retard ou inexécution dû à une carence du client dans la transmission des éléments nécessaires.
- Dysfonctionnement ou indisponibilité liés à l'hébergeur, aux plateformes tierces ou aux services externes (CMS, plugins, API, etc.).
- Résultats de positionnement SEO, qui dépendent exclusivement des algorithmes des moteurs de recherche.
- Préjudice indirect (perte de chiffre d'affaires, perte de données, manque à gagner).

En tout état de cause, la responsabilité de JB Pixel est limitée au montant HT de la prestation concernée.

Article 10 – Résiliation

En cas de manquement grave de l'une ou l'autre partie à ses obligations, non réparé dans un délai de 15 jours suivant mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, le contrat pourra être résilié de plein droit.

En cas de résiliation à l'initiative du client sans faute du prestataire, l'acompte versé reste acquis à JB Pixel à titre d'indemnité forfaitaire. Les travaux réalisés jusqu'à la date de résiliation seront facturés au prorata.

Article 11 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles si ce manquement résulte d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties).

La partie touchée devra en informer l'autre dans les meilleurs délais. Si l'événement de force majeure persiste au-delà de 30 jours, chaque partie pourra résilier le contrat sans indemnité.

Article 12 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire. À défaut d'accord amiable dans un délai de 30 jours, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Clermont-Ferrand, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Article 13 – Modification des CGV

JB Pixel se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature du devis. La version la plus récente est disponible sur le site jbpixel.fr.